

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 @ mairie@shb30.com

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026_13

Séance du 14 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Date de la convocation
8 avril 2026

Date d'affichage
8 avril 2026

POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	0	6

Le 14 avril 2026 à 18h30 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gaël MANCUSO, Maire.

Étaient présents : M. BONELLO Christophe, Mme BONNET Nell, Mme BOUSSAGUET Samantha, Mme CANO Laëtitia, M. CHABALIER Frédéric, CHABALIER Loris, Mme CHABASSUT Orlane, M. CHAPEL Pierre, Mme CHAZEL Coralie, M. CLERC Laurent, M. DRESAR Florent, M. DURAND Denis, M. FERRIERE Nicolas, M. GALTIER Stéphane, Mme GALTIER Sylvie, M. GRIGNON Damien, Mme MALINOWSKI Céline, M. MANCUSO Gaël, Mme MIZZI Aline, Mme NICOLAS Sabine, Mme PONE Estelle, M. POULET Pascal, M. PRADEILLES Cyril, Mme SARTINI Hélène, Mme SZLEK Sandy.

Procurations :

Mme MOREAU Muriel a donné procuration à Mme CANO Laetitia, Mme SUAU Aurélie a donné procuration à M. DRESAR Florent,

Secrétaire de séance : Mme SARTINI Hélène

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE L'EHPAD « LES JARDINS DE ST HILAIRE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant de la commune auprès du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Les Jardins de St Hilaire »

Il est proposé de désigner le représentant de la commune auprès de l'EHPAD « Les Jardins de St Hilaire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

Vote : Pour 21

Contre 0

Abstention 6 (Mmes CHABASSUT Orlane, GALTIER Sylvie, NICOLAS Sabine, SZLEK Sandy, MM. CLERC Laurent, FERRIERE Nicolas)

➤ **DE DÉSIGNER** M. Pascal POULET, en qualité de représentant de la commune auprès de l'EHPAD « Les Jardins de St Hilaire ».

Pour extrait conforme,
Saint Hilaire de Brethmas, le 15 avril 2026

Le Maire,
Gael MANCUSO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification
aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet,

RECÛ EN PREFECTURE

Le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com